

Le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP)

Le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) Institué par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique (articles L 1411-14 à L 1411-19), ses modalités de fonctionnement sont précisées par les décrets n°2005-1234 du 26 septembre 2005 relatif aux groupements régionaux ou territoriaux de santé publique (articles R 1411-17 à R 411-25 du code de la santé publique) et n°2005-1235 du 26 septembre 2005 relatif à la convention type des groupements régionaux ou territoriaux de santé publique.

GRSP ACTUALITES

- Dans le cadre du Plan Alimentation Insertion (PAI), lancé en 2003 sous l'égide du Ministère délégué à la lutte contre la précarité et l'exclusion, différentes actions, destinées à promouvoir les conseils nutritionnels aux bénéficiaires de l'aide alimentaire par les bénévoles et salariés des associations, sont mises en place.

Depuis plusieurs années, l'INPES travaille sur l'éducation nutritionnelle des personnes en situation de précarité socio-économique. Dans ce contexte, en 2006-2007, la DGAS a sollicité l'INPES afin de mettre en place, à titre expérimental, dans 6 départements de 3 régions (Nord-Pas-de-Calais, Bourgogne, Aquitaine) des sessions de formation et d'accompagnement méthodologique des intervenants de l'aide alimentaire pour le développement d'actions de promotion de la santé autour de l'alimentation favorisant l'insertion sociale des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Pour ce faire, l'INPES a lancé un appel d'offre ouvert afin de sélectionner des prestataires chargés de mettre en œuvre, localement, ce dispositif de formation et d'accompagnement méthodologique des intervenants de l'aide alimentaire dans les régions concernées.

Au regard des résultats de l'évaluation de cette expérimentation, il est apparu souhaitable d'étendre ce dispositif sur tout le territoire métropolitain. Cette extension, toujours entreprise par l'INPES, est réalisée en trois phases. L'Ile-de-France sera insérée à la troisième phase d'extension.

L'appel d'offre pour sélectionner les prestataires formateurs dans les régions concernées par la 3e phase d'extension est disponible sur :

- [le Bulletin Officiel d'Annonces de Marchés Publics - B n°240 du 12/12/2009 : annonce\(s\) n°271](#)

- [le Journal officiel de l'Union européenne Réf. n°2009/S 238-341142 du 10/12/2009](#)

Les offres doivent arriver à l'INPES avant le 05 février 2010 à 17h (date limite de réception). Attention, le cachet de La Poste ne fait pas foi, c'est l'arrivée à l'INPES qui compte.

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent aussi envoyer un mail à dispositifinformation@inpes.sante.fr

Pour les régions retenues, l'application de ce dispositif sur le terrain est prévue entre avril 2010 et avril 2011.

Correspondant Ile-de-France : Dr Danièle MISCHLICH, référent PNNS DRASS Ile-de-France, daniele.mischlich@sante.gouv.fr